

(Pièce n° 1)



ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

Objet de l'enquête :
ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE

PLAN DE SITUATION

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



(Pièce n° 2)



ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

Objet de l'enquête :

**ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

PLAN DE MASSE

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Ville de COMBOURG

Le Rocher Aoustin

PLAN FONCIER



Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Géomètre-Expert : Kévin LECERF



Dossier n°240811

Echelle 1/500

Section K

OBSERVATIONS :

Levé en date du 19/07/2024

Système de coordonnées Planimétrique RGF93 projection Conique Conforme zone 7 (CC48) rattaché par GNSS (réseau Téria)

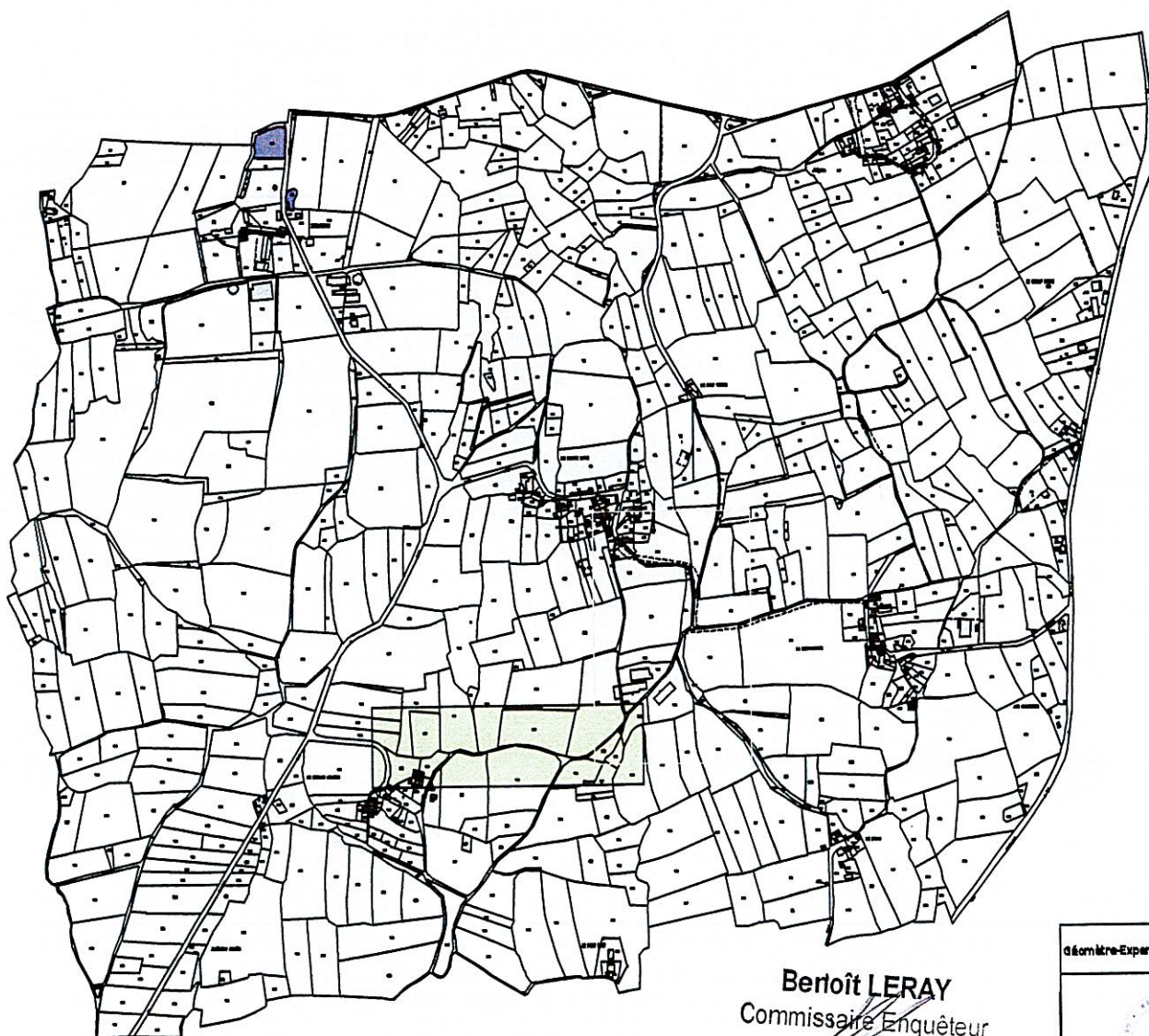
Date d'impression : 23/07/2024

Agence de Combours

- **BAIN-DE-BRETAGNE (35470)** • Tél : 02-99-43-76-06
16 Rue du Général John S. Wood • bain@egulmos.com
- **SAINT-MALO** • Tél : 02-99-81-84-80
3 Impasse de la Vigie, Immeuble de la Vigie 1er étage •
saintmalo@egulmos.com
- **COMBOURG (35270)** • Tél : 02-23-16-46-18
2 Rue du Clos des Saules • combourg@egulmos.com
- **LA MEZIERE (35520)** • Tél : 02-99-69-38-41
17 Route de Rennes • lameziere@egulmos.com
- **DINAN (22100)** • Tél : 02-98-39-07-58
13 Avenue René Cassin • dinan@egulmos.com

Le Rocher Aoustin

PLAN FONCIER



Berth LERAY
Commissaire Enquêteur

Géomètre-Expert : Kévin LECERF



Dossier n°240811

Echelle 1/500

Section K

OBSERVATIONS :

Levé en date du 19/07/2024

Système de coordonnées Planimétrique RGF93 projection Conique Conforme zone 7 (CC48) rattaché par GNSS (réseau Téria)

(Pièce n° 3)

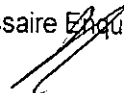
ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

Objet de l'enquête :

**ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

PROCES VERBAL DE MESURAGE ET D'ESTIMATION

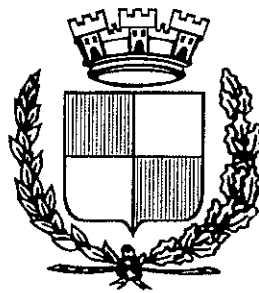
Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO



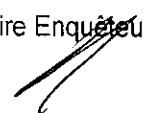
VILLE DE COMBOURG

DOSSIER : ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE
ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE

PROCÈS VERBAL

DE MESURAGE ET D'ESTIMATION DES PARCELLES DE TERRAINS A
REGULARISER

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



Parcelles à acquérir par la mairie				
Lot n°.. Du DA n°2061F	Parcelle nouvelle	Parcelle ancienne	Contenance	Propriétaire actuel
at	2833	1210	41ca	M. et Mme ROZE
ba	2839	2372	2a36ca	M. et Mme ROZE
an	2827	1206	1a97ca	Indivision DOREL
ao	2830	1207	3a21ca	M. GALANT Dominique
aj	2840	2373	1a46ca	Mme DENOVAL Annick
am	2825	1201	3a44ca	M. et Mme ROZE
av	2835	1241	35ca	Mme DENOVAL Annick
af	2821	1199	2a49ca	Mme PELE Jeannine
ar	2836	1243	7a09ca	M. et Mme PELE
Régularisation impossible		1138		Indivision WEBER??
Régularisation impossible		1139		Indivision WEBER??
n	2803	1141	51ca	Mme DEPOIX Annette
p	2805	1142	4a17ca	Mme DEPOIX Annette
r	2807	1146	3a89ca	M. et Mme GAUTIER
l	2801	1104	1a71ca	M. LAFFICHER Dominique
i	2798	808	5a52ca	M. HATINGUAIS Philippe
t	2809	1151	91ca	Indivision DEPOIX
W	2812	1152	24ca	M. RUELLAN Gérard
bf	2670	2843	7a	M. HATINGUAIS Philippe
x	2813	1152	83ca	M. RUELLAN Gérard
z	2815	1153	2a33ca	M. HATINGUAIS Philippe
ac	2818	1154	1a05ca	M. HATINGUAIS Philippe

Parcelles à céder par la mairie				
Lot n°.. Du DA n°2061F	Parcelle nouvelle	Parcelle ancienne	Contenance	Propriétaire futur
e	2792		1a25ca	Mme DENOVAL Annick
b	2795		4a74ca	Consorts LEMAITRE (propriétaire parcelle K n°811)
t	2793		31ca	M. HATINGUAIS Philippe
g	2794		2a24ca	M. RUELLAN Gérard
a	2796		1a75ca	M. HATINGUAIS Philippe

ESTIMATION par mètre carré	Estimation domaniale à réaliser	
OBSERVATIONS	Néant	

Vu par le commissaire enquêteur, Monsieur Benoît LERAY
à Combourg, le

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

(Pièce n° 4)

ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

Objet de l'enquête :

**ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

ESTIMATION DOMANIALE

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

Objet de l'enquête :

**ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

NOTICE EXPLICATIVE

La Ville de Combourg a été saisie de deux demandes relatives à la voie communale reliant les lieux-dits « Le Rocher Aoustin » et « Le Tertre Audie ».

D'une part, la société **AIR RÉSEAUX**, missionnée par **ENEDIS**, a sollicité la Ville, par courrier reçu le **22 février 2024**, dans le cadre d'un projet d'enfouissement d'une ligne électrique HTA actuellement aérienne. Cette ligne traverse aujourd'hui plusieurs parcelles agricoles. Le projet prévoit son déplacement en souterrain, le long de la voie communale reliant les lieux-dits « Le Rocher Aoustin » et « Le Tertre Audie ».

D'autre part, **Monsieur Philippe HATINGUAIS** a sollicité la Ville, par courrier reçu le **15 mai 2025**, afin d'acquérir l'ancien tracé de la voie situé devant ses propriétés et de céder, en contrepartie, les emprises correspondant à la voirie actuellement utilisée.

1. Situation foncière

L'examen des documents cadastraux et des éléments fonciers disponibles a toutefois mis en évidence que l'assiette de cette voie communale empiète, sur plusieurs secteurs, sur des propriétés privées, sans qu'une régularisation foncière et juridique de ces emprises n'ait été formalisée à ce jour.

Afin de régulariser la situation foncière de part et d'autre de cette voie, la Ville de Combourg a missionné le cabinet de géomètres-experts **EGUIMOS** afin d'établir les documents nécessaires à la définition des emprises concernées et aux opérations foncières à réaliser.

À l'issue de son étude, le cabinet de géomètres-experts a précisé que l'opération ne nécessitait pas de procéder à la définition de la limite de l'ouvrage public, également dénommée **limite d'alignement**, ni d'en assurer la concordance avec la limite séparant les propriétés privées du domaine public.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

En conséquence, l'établissement d'un document foncier unique portant sur l'ensemble des propriétés concernées par le linéaire étudié permet de procéder à la régularisation foncière envisagée.

2. Documents établis par le géomètre-expert

À l'issue de ses travaux, le cabinet de géomètres-experts EGUIMOS a établi les documents suivants :

- **deux plans fonciers**, faisant apparaître, sous teinte jaune, les parcelles ou parties de parcelles destinées à être acquises par la Ville de Combours et, sous teinte verte, les parcelles ou parties de parcelles destinées à être cédées par la Ville ;
- **un document d'arpentage n° 2061F**, destiné à créer les nouvelles parcelles nécessaires à la régularisation foncière ;
- **un tableau récapitulatif**, intégré au procès-verbal de mesurage et d'estimation, précisant les parcelles ou emprises concernées par les acquisitions et les cessions envisagées.

Ces documents permettent d'identifier précisément les emprises foncières concernées par l'opération et de définir les acquisitions et **cessions** nécessaires à la régularisation de la situation existante.

3. Examen du dossier par les instances municipales

La commission « **Voirie, Réseaux et Affaires Rurales** », réunie le **11 avril 2025**, a procédé à une visite sur site afin d'apprécier la situation des lieux et l'étendue des opérations de régularisation foncière à entreprendre.

La commission « **Voirie et Affaires Agricoles** » de la mandature en cours a ensuite été saisie de ce dossier lors de sa première réunion, le **7 avril 2026**, et a émis un avis favorable à la régularisation foncière envisagée.

Par ailleurs, par **délibération n° 26-66 du 29 avril 2026**, le Conseil municipal a émis un **avis favorable de principe** à la réalisation de cette opération, sous réserve des conclusions de l'enquête publique.

4. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique a pour objet de permettre au public de prendre connaissance du projet d'**aliénation et de régularisation foncière d'une voie communale située entre les lieux-dits « Le Rocher Aoustin » et « Le Tertre Audie »**, ainsi que des documents établis à cet effet.

Elle est organisée conformément aux dispositions réglementaires applicables afin de recueillir les éventuelles **observations, propositions et contre-propositions du public** sur le projet soumis à enquête.

À l'issue de l'enquête, et au regard notamment des observations recueillies, le Conseil municipal sera appelé à se prononcer définitivement sur la poursuite de l'opération et, le cas échéant, sur les modalités de sa mise en œuvre.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

(Pièce n° 6)

ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

**Objet de l'enquête :
ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Délibération n° 26-200 en date du 13 août 2026)

(Pièce n° 7)

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_66-DE

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_66

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de Conseillers présents : 24

Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD.

Absents excusés : -

Absents : -

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

26-66) ENFOUISSEMENT LIGNE HTA ENTRE LES LIEUX-DITS « LE ROCHER Aoustin » ET « LE TERTRE AUDIE » - REGULARISATION FONCIERE

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Service émetteur : DATE/URBA

Nomenclature : 3.1 – DOMAINE ET PATRIMOINE/Acquisitions

Pièce annexe : Plans

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le courriel en date du 22 février 2024 ;

VU les avis favorables des commissions compétentes ;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser l'assiette foncière de la voie communale concernée ;

CONSIDÉRANT l'intérêt général attaché à l'enfouissement de la ligne HTA, notamment en matière de sécurité, d'intégration paysagère et de continuité du service public ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe de cession des parcelles cadastrées section K n° 2792, 2795, 2793, 2794, 2796 et d'acquisition des parcelles cadastrées section K n° 2833, 2839, 2827, 2830, 2840, 2825, 2835, 2821, 2836, 2803, 2805, 2807, 2801, 2798, 2809, 2812, 2670, 2813, 2815, 2818 dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **PRÉCISE** que ces cessions et acquisitions interviendront :
 - après réalisation de l'enquête publique préalable,
 - et au vu de l'évaluation du service des Domaines ;
 - les frais de notaire restent à déterminer ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

La secrétaire de séance,
H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire
J. LE BESCO

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_66-DE

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

**Objet de l'enquête : ALIÉNATION ET REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES
LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE

(Arrêté n° 2026/200 Urbanisme - en date du 13 août 2026)

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

(Pièce n° 8)

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE : ALIÉNATION ET REGULARISATION
FONCIERE D'UN CHEMIN RURAL SITUÉ ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER Aoustin ET LE TERTRE AUDIE
AINSI QUE LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Le Maire de la Commune de Combourg

- Vu les articles L 161.10 et L 161.10.1 du code rural et de la pêche maritime;
- Vu les articles R 161.25 à R 161.27 du code rural et de la pêche maritime;
- Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;
- Vu la demande présentée par :
 - Société AIR RESEAUX missionnée par ENEDIS, courrier reçu le 22 février 2024, dans le cadre d'un projet d'enfouissement d'une ligne HTA actuellement aérienne. Cette ligne traverse aujourd'hui des parcelles agricoles et doit être repositionnée en souterrain le long de la voie communale reliant les lieux-dits « LE ROCHER Aoustin » et « LE TERTRE AUDIE »
 - Monsieur Philippe HATINGUAIS, courrier reçu le 15 mai 2025, en vue d'acquérir l'ancien chemin rural passant devant ses propriétés et de céder la voirie actuelle
- Vu les avis favorables de la commission voirie, en dates du 11 avril et 23 juillet 2025 concernant les demandes de la Sté Air Réseaux et M. Hatinguais, faisant notamment état d'un projet de régularisation foncière de la voirie entre les lieux-dits « Le Rocher Aoustin » et « Le Tertre Audie »
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 26-66 en date du 29 avril 2026 donnant un avis favorable de principe à cette demande de régularisation sous réserve de la réalisation de l'enquête publique préalable
- Considérant qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique le projet d'aliénation et de régularisation foncière du chemin rural concernée, afin de recueillir les éventuelles observations du public

A R R E T E

Article 1^{er} : Une enquête publique préalable à l'aliénation et à la régularisation foncière du chemin rural situé entre les lieux-dits « Le Rocher Aoustin » et « Le Tertre Audie » à Combourg et portant notamment sur la cession des parcelles référencées section K n° 2792, 2795, 2793, 2794, 2796 sera organisée **du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus**.

Les informations relatives à ce dossier sont publiées sur le site internet de la mairie de Combourg www.combourg.com et peuvent être demandées auprès de la mairie de Combourg, rue de la Mairie – 35270 COMBOURG

Article 2 : Monsieur Benoît LERAY, agriculteur, domicilié à CHANTEPIE (Ille et Vilaine), au lieu-dit « Soeuvres », est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Pendant la durée des enquêtes, les observations peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Combourg
- adressées par écrit à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur, Mairie de Combourg – Service Technique/Urbanisme – rue de la Mairie – 35270 COMBOURG
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie@combourg.com

Article 3 : Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête qui aura été préalablement coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés en Mairie de Combourg, pendant au moins

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

quinze jours consécutifs **du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés, de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 30 du Lundi au Jeudi et de 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le Vendredi, et à consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Article 4 Le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures, le mercredi 14 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30 et le dernier jour de l'enquête soit le vendredi 16 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures, le Commissaire-Enquêteur recevra en personne les observations du public à la Mairie de Combours.

Article 5 : A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur qui, dans un délai d'un mois, le transmettra au Maire avec le dossier soumis à enquête, le tout accompagné de ses conclusions. Le Commissaire-Enquêteur apposera son visa sur toutes les pièces du dossier.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera disponible à la mairie de Combours pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la ville de Combours.

Article 6 : À l'issue de l'enquête publique et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal délibérera sur la poursuite de la procédure et, le cas échéant, sur l'aliénation du chemin rural concerné.

Lorsque l'aliénation sera décidée, il sera fait application des dispositions de l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime relatives à la mise en demeure des propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leurs propriétés.

Article 7 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, un avis au public informant de l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, dans **deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département d'Ille-et-Vilaine**, conformément aux dispositions de l'article R. 161-26 du Code rural et de la pêche maritime.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, le présent arrêté sera affiché à la mairie de Combours et, le cas échéant, par tout autre procédé approprié.

Le présent arrêté sera également affiché **aux extrémités du chemin concerné ainsi que sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.**

L'accomplissement de ces formalités de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Maire.

Article 8 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Monsieur le Commissaire enquêteur.

Il sera également publié et affiché conformément aux dispositions de l'article 7 du présent arrêté.

Fait à Combours, le jeudi 13 août 2026

Le Maire,



Joël LE BESCO.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

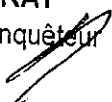
COMMUNE DE COMBOURG

**REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE**

Relative à

**L'ALIÉNATION ET LA REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES
LIEUX-DITS
LE ROCHER AOUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur



Arrêté d'ouverture d'enquête :

Arrêté municipal n° 2026/200 urbanisme en date du 13 août 2026

Commissaire Enquêteur :

Monsieur Benoît LERAY

Durée de l'enquête :

Du mercredi 30 septembre 2026 au vendredi 16 octobre 2026

Siège de l'enquête :

Mairie de Combours (35270)

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

- Le mercredi 7 octobre 2026 de 9 heures à 12 heures
- Le mercredi 14 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures 30
- Le vendredi 16 octobre 2026 de 14 heures à 17 heures,

A la mairie de Combours

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE RELATIVE :

**Au projet d'ALIÉNATION ET DE REGULARISATION FONCIERE SITUÉE ENTRE
LES LIEUX-DITS « LE ROCHER AUSTIN » ET « LE TERTRE AUDIE »**

(Ordonnance n° 59-115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie des Collectivités Locales -
Arrêté Ministériel du 28 Juin 1960 et complété par celui du 7 Mars 1964)

OUVERTURE DE L'ENQUETE

En exécution de l'arrêté municipal n° 2026/200 Urbanisme en date du 13 août 2026 de
Monsieur le Maire de Combours et le mercredi 30 septembre 2026, premier jour de l'enquête
prescrite sur le Projet d'aliénation et de régularisation foncière entre les lieux-dits « le Rocher
Aoustin » et « Le Tertre Audie ».

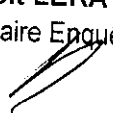
Je soussigné, Monsieur Benoît LERAY, Commissaire-enquêteur, ai ouvert le présent
registre coté et paraphé par mes soins, contenant 6 pages, pour recevoir les observations du
public.

A Combours, le

Le Commissaire-enquêteur,

Benoît LERAY.

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

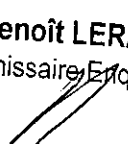


CLOTURE DU REGISTRE ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Je soussigné, Monsieur Benoît LERAY, chargé des fonctions de Commissaire-Enquêteur dans l'enquête publique prescrite par arrêté municipal n° 2026/200 Urbanisme en date du 13 août 2026 et relative au projet d'aliénation et de régularisation foncière entre les lieux-dits « le Rocher Aoustin » et « Le Tertre Audie », ai clos le présent registre le vendredi 16 octobre 2026, à dix-sept heures.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR :

Benoît LERAY
Commissaire-Enquêteur



(Pièce n° 9)



Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

COMMUNE DE COMBOURG

ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Relative à

**L'ALIÉNATION ET LA REGULARISATION FONCIERE ENTRE LES LIEUX-DITS
LE ROCHER AUSTIN ET LE TERTRE AUDIE**

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

**ATTESTATION
D’AFFICHAGE**

Avis d’Enquête Publique

ARRÊTÉ 2026/200- Urbanisme du 13.08.2026

Projet d’aliénation et régularisation foncière d’un chemin rural situé entre les lieux-dits « le Rocher Aoustin » et « le Tertre Audie » ainsi que la désignation d’un commissaire enquêteur

Commune de Combours

Le dix septembre deux mil vingt-six,

Je soussigné Bruce MÉTAIS, garde-champêtre Principal de la commune de COMBOURG, revêtu des insignes de ma fonction, certifie qu’il a été procédé, le 10 septembre 2026 à l’affichage de l’avis d’enquête publique concernant le projet d’aliénation et régularisation foncière d’un chemin rural situé entre les lieux-dits « le Rocher Aoustin » et « le Tertre Audie » (arrêté 2026/200 du 13.08.2026), ainsi que la désignation d’un commissaire enquêteur, qui se déroulera du 30 septembre 2026 au 16 octobre 2026, inclus, à Combours.

Les emplacements de l’affichage en extérieur se situent :

- sur site, lieux-dits « le Rocher Aoustin » et « le Tertre Audie » (voir plan joint) ;
- sur le panneau d’information extérieur de la Mairie ;
- à l’entrée de la voie d’accès piétonne vers l’accueil de la Mairie.

L’avis d’enquête publique est consultable sur le site internet de la commune, ainsi qu’à l’accueil au niveau des tablettes numériques mises à disposition des usagers à la rubrique « affichage légal ».

à COMBOURG, le 10 septembre 2026

Le Garde-champêtre Principal,

Bruce MÉTAIS



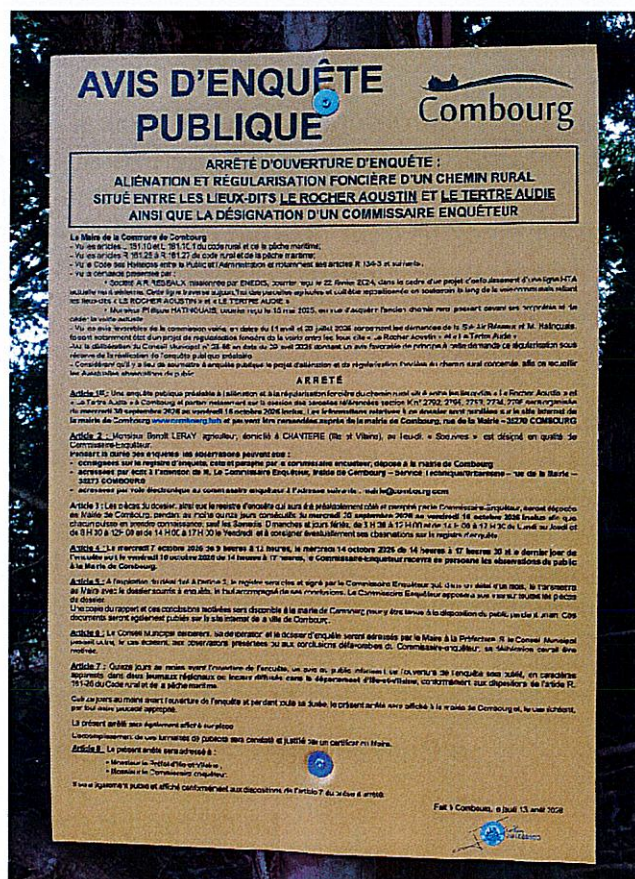
Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh



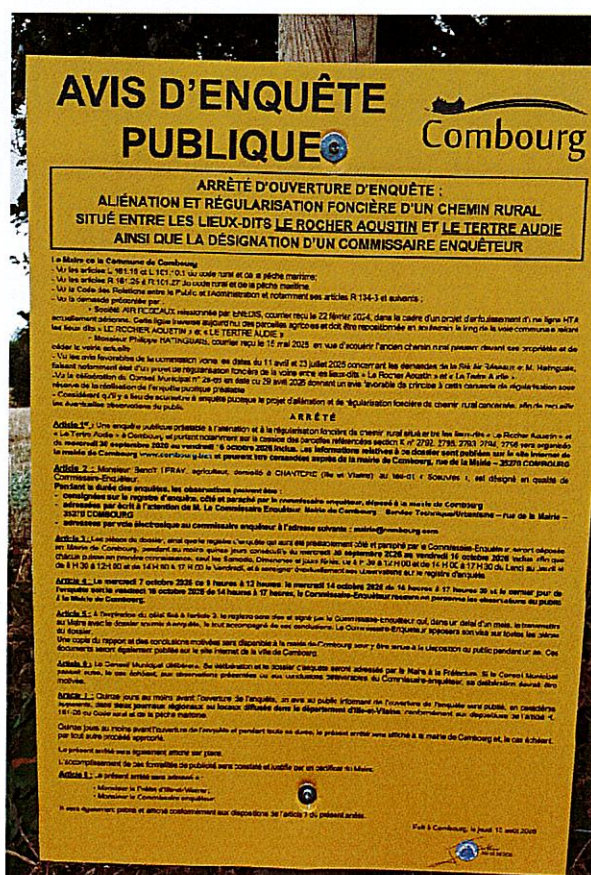
Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combourg

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combourg.bzh



Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh



Mairie de Combours

Rue de la mairie – CS 50042 – 35270 COMBOURG

Téléphone : 02.99.73.00.18 – Télécopie : 02.99.73.29.66

Courriel : mairie@combours.com – Site internet : www.combours.bzh

Benoît LERAY
Commissaire Enquêteur

